

Accompagner l'orientation de son enfant

I – Les étapes :

De Septembre à Janvier

Temps de la réflexion et de l'information

- questionner ses intérêts
- analyser ses résultats
- s'informer sur les voies de formation après la 3^{ème} (voie professionnelle, voie générale et technologique)

De Janvier à Mars

Temps des démarches et des discussions

- visiter des lycées
- rencontrer des enseignants, des lycéens
- s'immerger dans les formations
- formuler des vœux provisoires et prendre connaissance du 1^{er} avis du conseil de classe

De Mars à Juin

Temps des choix et des décisions

- Choisir son orientation : vœux définitifs des familles (choix des formations et des établissements) et décisions du conseil de classe
- Être affecté en établissement scolaire et
- S'inscrire

II – S'informer :

Les sites internet à consulter (cliquer sur les logos)

ONISEP Toulouse



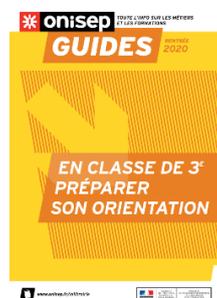
Ma voie pro
NOUVELLE VOIE PRO

Secondes 2020-2021



Le guide ONISEP

« après la 3^{ème} » (cliquer sur les logos)



Nouveau catalogue des formations et des lycées de l'Académie distribué aux élèves par le collège sous format papier en janvier

Les évènements

à ne pas louper (cliquer sur les logos)



Mise à jour en
Décembre



des formations



Se renseigner auprès du
Professeur Principal

III – Se questionner :

- ✓ La mobilité : transport et internat
- ✓ Le coût des études, les bourses, l'apprentissage
- ✓ Les poursuites d'études
- ✓ L'insertion professionnelle

III – Les personnes et lieux ressources :

AU CIO (CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION)

17, rue du Maréchal Lyautey 31600 MURET

05.67.52.40.72

Ouvert tous les jours

(dont le **mercredi après-midi**)

de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

et pendant les **vacances scolaires**

→ rencontrer un psychologue Education Nationale conseil en orientation (sur rendez-vous)

→ se documenter (accès libre et gratuit)

AU COLLEGE

Le professeur principal

Le psychologue Education Nationale

Le conseiller principal d'éducation

Le professeur documentaliste

Le chef d'établissement

→ faire le point sur le suivi de son enfant

→ se faire accompagner

→ participer aux temps de rencontre et d'information proposés

→ rencontrer les équipes

IV – Ce qu'il faut savoir :

- **1** Les choix d'orientation se construisent dans un **dialogue permanent** entre le collège et la famille, cependant, c'est au chef d'établissement que revient la décision d'orientation finale.
- **2** Pour l'**affectation en lycée**, la règle est la suivante :

▶ **SI 2^{nde} Générale et Technologique** : Affectation de droit au lycée de secteur.

▶ **SI 2^{nde} Professionnelle ou 1^{ère} année de CAP** : Affectation en lycée selon barème (nombre de places/nombre de demandes).

Conseil : l'accompagnement des familles est assurée jusqu'à l'affectation, mais il faut multiplier les vœux pour éviter la non affectation.